



**DECLARATION LIMINAIRE DES COMMISSAIRES PARITAIRES ACADEMIQUES  
ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ACADEMIE DE REIMS  
Séance du 26 septembre 2016**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente pour le corps des ADJAENES.

Notre organisation syndicale dénonce la date de cette CAPA aussi proche de la rentrée scolaire qui ne permet pas à toutes nos collègues d'être présentes ce jour. De plus il est regrettable que les commissaires paritaires aient reçu leur convocation tardivement, notamment le grade principal première classe.

Cette CAPA est la dernière abordant les réductions et majorations d'ancienneté des personnels administratifs. Le remplacement de ce principe est en cours d'étude au ministère et se dirige vers un avancement au-delà de deux mois allant jusqu'à six mois en une seule fois attribué en fonction de la valeur professionnelle.

A et I Unsa Reims se satisfait de cette reconnaissance faite autour de la valeur professionnelle. Néanmoins, afin d'éviter les inégalités, nous souhaiterions être associés à la mise en œuvre du nouveau texte autour de plusieurs groupes de travail.

Sur le sujet du RIFSEEP, nous tenons à remercier l'employeur pour son engagement dans la transmission d'un courrier individuel en réponse aux contestations des groupes IFSE. Cependant la cartographie des ADJAENES ne nous satisfait pas pleinement dans la mesure où les secrétaires d'EPL (d'administration et de gestion) et d'IEN n'ont pas la reconnaissance qu'il se doit de leur porter vis-à-vis du niveau d'expertise à avoir sur ces types de postes.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour votre attention.

Les commissaires paritaires académiques A&I UNSA des ADJAENES